

Plan : Acteur Prévention Secours (APS)

Intervenant de l'Aide et du Soins à Domicile (ASD) - Petite enfance

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

« L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du salarié. (Article L. 4211-1 du code du travail) Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, et la mise en place d'une organisation adaptée.

## PUBLIC CONCERNÉ

Intervenant du secteur de l'aide et du soins à domicile **option petite enfance**

## THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Repérer dans son métier les situations de travail pouvant nuire à la santé, ou entraîner des efforts inutiles et excessifs.
- + Tendre à l'amélioration de ses différentes situations de travail identifiées
- + Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- + Intervenir face à une situation d'accident du travail

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- + Exposés interactifs
- + Etude de cas
- + Démonstration pratique pour les différentes techniques de portage
- + Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir
- + Mises en situation

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Supports visuels (ordinateur, vidéo projecteur)
- + Supports papier pour les participants
- + Table à langer
- + Un transat, tapis de jeu
- + Matériel de simulation dont mannequins lestés
- + Défibrillateurs automatisés externes

## INTERVENANT

Formateur professionnel à jour de formation continue, certifié par l'INRS pour la formation d'Acteur Prévention et Secours de l'Aide et du Soins à Domicile Option Petite enfance

## DURÉE

3 jours - 21 heures (2 jours consécutifs + 1 jour)

*Le troisième jour de formation se réalisera 8 à 10 jours plus tard*

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

## ÉVALUATION & VALIDATION

Le titulaire du certificat **d'Acteur Prévention Secours** est réputé détenir par équivalence, le **certificat de SST** et le **certificat d'acteur PRAP IBC**

Le certificat est valable 24 mois, une séance de maintien et d'actualisation des compétences (M.A.C) est obligatoire, à raison d'une journée tous les 2 ans.

Les participants se verront remettre un aide-mémoire reprenant l'ensemble de la formation.

## OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, le participant sera capable de :**

- + D'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.
- + Mettre en place des méthodes sécurisantes pour lever et poser un enfant de – et de + de 8 mois.
- + D'adopter un comportement adapté en cas d'accident.

## Renseignements et inscriptions

[crfp.aura@croix-rouge.fr](mailto:crfp.aura@croix-rouge.fr)

 04 77 59 39 72



croix-rouge française

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

PROGRAMME DE FORMATION : 21 HEURES

**ACCUEIL ET PRÉSENTATION****JOUR 1** COMPÉTENCE 1 : LA PREVENTION**PARTIE 1 : SITUER SON ROLE D'ACTEUR DE LA PREVENTION SUR SON LIEU DE TRAVAIL**

- + Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- + Situer les différents acteurs de la prévention et leur rôle
- + Situer l'importance des risques dans son activité professionnelle

**PARTIE 2 : IDENTIFIER LES SITUATIONS DANGEREUSES LIEES A SES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

- + Observer sa situation de travail
- + Repérer et formaliser les situations dangereuses
- + Différencier les phénomènes accidentels des atteintes à la santé

**PARTIE 3 : REPERER LES SITUATIONS A RISQUES LIEES A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

- + Situer les principaux éléments de l'anatomie
- + Identifier les différentes atteintes de l'appareil locomoteur (os, muscles et articulations)

**PARTIE 4 : AGIR ET REAGIR LORS D'UNE EXPOSITION A UNE SITUATION DANGEREUSE**

- + Analyse de sa situation de travail
- + Proposition d'axes d'amélioration en s'appuyant sur les principes généraux de la prévention en tenant compte des composantes de sa situation de travail

**PARTIE 5 : METTRE EN PLACE DES METHODES DE TRAVAIL SECURISANTE**

- + Principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors du portage d'un enfant (de – et de + de 8 mois)

**JOUR 2** COMPÉTENCE 2 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

## PARTIE 6 : SECOURIR

- + Situer son rôle de sauveteur secouriste du travail
- + Réaliser une protection adaptée
- + Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action
- + Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- + Secourir la victime de manière appropriée

**JOUR 3** COMPÉTENCES 1 ET 2

## PARTIE 7 : VALIDATION DE LA COMPÉTENCE 1

- + Etre capable d'analyser une situation de travail
- + Lors du portage d'un enfant, être capable de mettre en pratique les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

## PARTIE 8 : SECOURIR

- + Réactivation mémoire des techniques apprises lors de la séance précédente
- + Secourir la victime de manière appropriée

## PARTIE 9 : INFORMER LE BON INTERLOCUTEUR DES SITUATIONS DANGEREUSES IDENTIFIÉES

- + Analyser la situation pour trouver le bon interlocuteur
- + Créer un milieu relationnel favorable à l'échange

## PARTIE 10 : ALERTER LA HIERARCHIE

- + Rendre compte des dangers identifiés

## PARTIE 11: VALIDATION DE LA COMPÉTENCE 2

- + A partir d'une mise en situation d'accident du travail simulé, mettre en œuvre l'action de secours appropriée